

Conseil régional d'Auvergne  
Session extraordinaire  
consacrée à la situation économique et l'emploi  
lundi 2 mars 2009  
fiche presse

# Situation économique de l'Auvergne La Région se mobilise **Présentation des principales mesures**

---

Eléments de contexte de la tenue de cette session extraordinaire  
Présentation des mesures par grands objectifs



Contacts presse

**Stéphanie Quéré** – 04.73.31.85.58 / 06.81.87.31.33  
**Zakia Douakha** – 04.73.31.93.58 / 06.37.66.79.26  
**presse@cr-auvergne**

Conseil régional d'Auvergne – 13/15 avenue Fontmaure - BP 60 – 63402 Chamalières cedex

# **L'Auvergne se mobilise**

## **Les 5 objectifs des mesures présentées lors de cette session**

"investir 14 millions d'euros supplémentaires dans l'économie auvergnate dès 2009" page 4

"mettre la formation professionnelle au service des demandeurs d'emploi et des salariés touchés par la crise" page 5

"aider les PME à passer le cap de la crise" page 6

"préparer dès aujourd'hui la sortie de crise" page 7

"agir de façon concertée et coordonnée" page 9

## Eléments de contexte de la préparation de cette session extraordinaire

(sur le contexte économique de l'Auvergne, voir le *Panorama de la situation de la région Auvergne dans la crise économique et financière* établi par le Professeur Jean-Marie Serre)

### Des moyens limités

L'Auvergne est en 2009 la seule Région de France qui voit sa recette de dotation globale de fonctionnement (DGF versée par l'État) baisser par rapport à 2008, essentiellement en raison de la perte de la péréquation (- 11,4 millions d'€).

Ce recul est de 2,26 %, alors que la moyenne des dotations des Régions progresse de 1,98 %.

Des demandes ont été faites auprès des Ministres de l'Intérieur et du Budget afin que soit trouvée dès 2009 une compensation de cette perte. Aucune réponse n'y a été donnée. Si tel devait être le cas, la Région s'engage à consacrer la totalité de cette somme à l'économie auvergnate en renforçant ses programmes d'équipements publics.

### Une large concertation

Ce plan d'action a été élaboré à partir de réunions organisées avec les principaux partenaires économiques et sociaux de la Région; ces réunions étaient ouvertes aux représentants des différents groupes politiques du Conseil régional d'Auvergne.

3 février 2009 : réunion des interlocuteurs du monde économique afin qu'ils livrent leur diagnostic et leurs préconisations : représentants des entreprises (C.R.C.I.A., Union des Industries Métallurgiques et Minières, Fédérations du Bâtiment et des Travaux Publics, Ordre des Experts Comptables), spécialistes de l'emploi (Pôle Emploi, D.R.T.E.F.P. (Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle), financeurs (Fédération Bancaire Française, OSEO, Caisse des Dépôts et Consignations, SOFIMAC Partners, Banque de France), acteurs du traitement des défaillances des entreprises (Trésorerie Générale, Tribunal de Commerce, Administrateur Judiciaire).

10 février 2009 : consultation des principales unions régionales de syndicats patronaux et de salariés rassemblés, pour la plupart, au sein de la Commission Paritaire Interprofessionnelle Régionale de l'Emploi (COPIRE).

### Un diagnostic et des objectifs partagés

Ces concertations ont permis de dresser des constats qui corroborent l'analyse du Professeur SERRE et qui appellent trois types de mesures :

▶ **des mesures de sauvegarde immédiate de l'économie**, afin de préserver à court terme les intérêts des salariés et des entreprises auvergnates ; ceci concerne en particulier les actions de formation permettant de pérenniser les ressources humaines et l'appui à la trésorerie des entreprises, dans une période où le recours au crédit va être plus difficile.

▶ **Des mesures structurelles destinées à consolider l'économie régionale sur le moyen et long terme et à agir sur ses fondamentaux**. La crise actuelle met en évidence trois faits majeurs :

- a/ les entreprises ayant innové régulièrement au cours des dernières années sont davantage préservées à l'heure actuelle ;
- b/ il en est de même pour celles qui disposent de fonds propres et d'un « haut de bilan » solide ;
- c/ certains secteurs économiques traditionnels (métallurgie, transport, commerce, services) souffrent de manière durable, et le tissu économique auvergnat appelle une diversification.

Il s'agira d'amplifier l'action régionale dans ces domaines par des mesures fortes et cohérentes avec le Schéma Régional de Développement Économique.

▶ **Des mesures de coordination**, car la réussite de l'action régionale passera par une mobilisation concertée de l'ensemble des acteurs et non par des efforts isolés. Le rôle du Conseil régional en la matière a été reconnu par l'ensemble des structures consultées au cours des dernières semaines.

## **"investir 14 millions d'euros supplémentaires dans l'économie auvergnate dès 2009"**

### Des investissements supplémentaires dans le cadre du dispositif de versement anticipé de la TVA 2008

(page 91)

Les collectivités territoriales bénéficient d'un remboursement partiel de la TVA payée sur leurs investissements et équipements (au travers du FCTVA - fonds de compensation de la TVA). Ce remboursement intervenait jusqu'alors 2 ans après le paiement de ces travaux.

La Loi de Finances du 4 février 2009 prévoit, dans son article premier, la possibilité pour les collectivités locales de bénéficier dès 2009 du remboursement anticipé de la TVA relatif aux dépenses d'investissement de l'année 2008.

L'accélération du remboursement passe par une étape transitoire en 2009, qui permet de dégager des crédits supplémentaires pour investir. En effet, le FCTVA relatif aux dépenses 2007 sera versé comme à l'accoutumée, et il pourra s'y ajouter le FCTVA relatif aux dépenses 2008.

Pour ce faire, **la Région doit s'engager à présenter en 2009 un niveau de dépenses d'équipement supérieur à la moyenne constatée pour les années 2004 à 2007. Si la Région prend cet engagement, alors elle percevra en 2009 deux tranches de FCTVA :**

- **la tranche classique, relative aux dépenses 2007 (12,9 millions d'euros),**
- **la tranche relative aux dépenses 2008 (14 millions d'euros).**

En début d'année 2010, une fois arrêté le Compte Administratif 2009, l'État vérifiera si l'engagement de la collectivité a été tenu. La période de référence couvre les exercices 2004 à 2007 : c'est donc la moyenne annuelle de ces quatre années qui est prise en compte.

Aujourd'hui, et après une première analyse des capacités d'accélération de ses dépenses d'équipement, le Conseil régional propose d'intervenir :

- **dans les lycées, notamment pour des dépenses d'économie d'énergie et l'accélération de diverses opérations,**
- **dans les lycées toujours, pour développer les équipements numériques et compléter quelques équipements en cours,**
- **dans des travaux de premières mises aux normes d'urgence pour le CFA du BTP 63,**
- **dans des études et travaux sur le Domaine royal de Randan.**

Le détail des travaux et les montants affectés seront arrêtés le plus rapidement possible (d'ici quelques semaines) et présentés dans le détail lors du vote de la DM1 (1<sup>ère</sup> décision modificative du budget 2009) le 23 juin prochain.

## "mettre la formation professionnelle au service des demandeurs d'emploi et des salariés touchés par la crise"

Des mesures de sauvegarde immédiates destinées à préserver à court terme les intérêts des salariés et des entreprises auvergnates sont mises en place dans un domaine de compétences important du conseil régional : la formation tout au long de la vie.

L'accent sera mis sur les salariés des entreprises et la préservation de l'emploi. Celle-ci passe par un développement des actions de formation, essentielles pour faciliter l'embauche, le reclassement et l'évolution professionnelle dans une période particulièrement critique.

**3 mesures sont mises en œuvre.** Elles rentrent en vigueur en 2009 et leur reconduction, en 2010, sera examinée au regard de leur efficacité et de l'évolution de la crise.

▶ **L'ouverture des parcours de formation professionnelle** que le Conseil régional achète dans différents organismes de formation de la région, **aux personnes en reclassement suite à un licenciement économique.** Jusqu'à présent, la plupart des actions de formation étaient réservées aux personnes sans emploi, en priorité depuis plus de 6 mois. Une évolution est nécessaire afin que les salariés licenciés retrouvent plus rapidement un emploi. (page 85)

▶ **L'élargissement du programme de "réponse aux besoins des entreprises" aux projets pour lesquels l'engagement d'embauche porte sur des Contrats à Durée Déterminée de plus de 6 mois.** (Jusqu'à présent, ce programme de prise en charge de la formation préalable à l'embauche nécessitait un engagement ferme de l'entreprise sur des recrutements en C.D.I.). Cette souplesse supplémentaire est destinée à maintenir les projets de formation et d'embauche dans un contexte plus incertain où les projections en terme d'activités sont délicates. Le C.D.I. reste cependant la norme et l'entreprise devra s'engager à transformer les C.D.D. en C.D.I. dans les 12 mois si l'activité le permet. (page 87)

▶ **L'ouverture du « Fonds d'Intervention Formation » aux entreprises de plus de 50 salariés.** Ce programme permet une prise en charge partielle par la Région d'actions de formation de salariés, notamment lors de changements importants au sein d'une entreprise. Cette dernière devra toutefois justifier d'une diminution forte de ses débouchés habituels et d'une urgence à adapter les compétences de leurs salariés en raison des évolutions du marché. Le taux d'intervention sera ramené dans ce cas de 70 à 50%, la priorité restant sur les entreprises les plus petites qui disposent de moins de moyens pour leurs plans de formation (à la fois en moyens financiers et en personnels qualifiés en matière de gestion des ressources humaines) et qui sont également touchées par la crise. (page 88)

Par ailleurs, la Région a décidé d'améliorer l'articulation de ses commandes de formations en matière de création-reprise d'entreprises avec les dispositifs gérés par l'ARDTA – Agence régionale de développement des territoires d'Auvergne (résidences d'entrepreneurs) et la DEI – Direction de l'Économie et de l'Innovation (bourses créateurs, aide aux fonds propres, aide au conseil), afin d'en optimiser l'efficacité. Ainsi, la commande de formation lancée dans ce domaine fin février comporte des prestations d'accompagnement aux projets de reprise d'entreprises et à la création d'entreprises innovantes, qui seront ouvertes à la prescription de l'ARDTA.

## "aider les PME auvergnates à passer le cap de la crise"

La Région a décidé d'agir pour faciliter l'accès au crédit et la gestion de la trésorerie des entreprises, dans une période où l'accès au financement est plus complexe et plus onéreux.

La recherche d'un véritable effet de levier des aides régionales sur le financement privé est une constante de la politique régionale. **Quatre mesures complémentaires devraient permettre de traiter l'intégralité des situations de difficulté des entreprises** : tension passagère liée à la crise, appui lors des procédures collectives (sauvegarde ou redressement) traduisant une situation de cessation de paiement, soutien à la création d'entreprise par reprise des actifs (et des salariés) d'une entreprise liquidée. Les trois premières mesures seront en vigueur en 2009, et éventuellement prolongées en 2010, si la crise se confirme et si leur effet est jugé satisfaisant.

▶ **Création d'un nouveau fonds d'avance de trésorerie pour les entreprises.** Ce programme, très souple dans sa mise en œuvre, s'adresse aux entreprises connaissant des difficultés exclusivement liées à la crise actuelle et qui traversent une période de tension financière. Ce dispositif exploite un nouveau régime d'aide publié par la Commission Européenne le 17 décembre 2008, qui permet, de manière conjoncturelle, aux collectivités de jouer le rôle d'une banque. Il offre une réponse pour les entreprises connaissant des premières difficultés financières liées à la crise. (page 13)

▶ Concernant les entreprises en procédure collective (sauvegarde, redressement, cessation de paiement), est supprimé le conditionnement des aides régionales en faveur des entreprises en difficulté à l'avis positif du CODEFI, afin d'**accélérer les procédures**. Un avis sera cependant demandé à un expert public externe, tel que la Banque de France par exemple. (page 15)

▶ **Le plafond d'intervention de l'Aide Régionale aux Fonds Propres (A.R.F.P.) est porté à 200.000 € en avance remboursable** (contre 60.000 € actuellement) **dans les cas de création par reprise d'entreprise en difficulté**. Les modalités de versement de l'A.R.F.P. seront également assouplies, afin de verser nos aides au prorata des emplois créés ou préservés et non en fin de programme. (page 16)

▶ **Le fonds régional de garantie géré avec OSEO est ouvert à la garantie des crédits de trésorerie à court terme (2 ans) et aux crédits de restructuration.** Ce fonds, particulièrement adapté à la problématique d'accès au crédit, était réservé jusqu'à présent aux crédits à moyen terme. (page 16)

Durant cette période, il est également important de faciliter le recours des entreprises à des experts externes qui pourront les conseiller sur leur stratégie et leur organisation. **Le Fonds d'Aide au Conseil sera élargi et permettra de prendre en charge, en 2009, 50 % du coût d'un expert externe (consultant, profession libérale) sur des missions liées à la crise actuelle (jusqu'à 7.500 €).** (page 18)

## "préparer dès aujourd'hui la sortie de crise"

La crise actuelle révèle le besoin (et parfois l'insuffisance) de l'économie auvergnate en matière d'innovation et de fonds propres des entreprises. Les experts reconnaissent que les entreprises les mieux armées sur ces deux points résistent aux fluctuations de l'économie. L'économie auvergnate est par ailleurs encore trop concentrée sur des industries anciennes.

Deux programmes structurants, dont l'importance a été reconnue dans le S.R.D.E. (schéma régional de développement économique), vont voir leur déploiement accéléré en raison de la crise actuelle : il s'agit d'envoyer un signe aux entreprises : la Région Auvergne soutient davantage encore la prise de risque des entrepreneurs dans cette période difficile.

**Un plan ambitieux en faveur de la Recherche, du Développement et de l'Innovation** est mis en place aujourd'hui. Celui-ci se traduira par une **inscription de crédits supplémentaires** lors de la 1<sup>ère</sup> Décision Modificative du Budget Primitif régional, **à hauteur de 1.500.000 €** en Crédits de Paiement. Jusqu'à cette date, les crédits nécessaires seront prélevés par voie de virement à partir des programmes de développement économique. Une intensification des efforts régionaux dans ce domaine sera proposé lors du vote du Budget Primitif 2010. Ce plan repose sur **trois mesures** :

▶ **L'augmentation de l'effort en faveur de projets collaboratifs entre les laboratoires publics et les entreprises**, politique symbolisée jusqu'à présent par les Pôles de Compétitivité. Le budget alloué à ces travaux (1.000.000 € par an) sera complété et ouvert aux nouveaux pôles d'innovation préfigurant des **filières d'avenir** pour notre région : T.I.C., Nutrition, Environnement, Sciences de la Vie notamment. Ceci est en parfaite cohérence avec la volonté de diversification de l'économie régionale exprimée dans le S.R.D.E.. (page 19)

▶ **La création d'un nouveau Programme, l'Aide Régionale au Développement de l'Innovation des Entreprises (ARDIE)**, destiné à stimuler les efforts d'innovation des entreprises individuelles et, en particulier, à faciliter le **recrutement de personnel de Recherche & Développement**. Le recrutement n'est en effet pas couvert par OSEO et il est tout à fait crucial. (page 23)

▶ **La création d'un programme de soutien à l'investissement des structures de transferts de technologies fournissant des prestations aux PME/PMI** : les Centres de Ressources Technologiques labellisés par l'État (CASIMIR, ADIV, CNEP) et les Plateformes Technologiques (Mecaprod, Aliatech, Forbois) fournissent des services appréciés des entreprises, en les accompagnant dans leurs développements. Ils font face actuellement à des besoins importants d'investissement que la Région accompagnera en complément des fonds européens. (page 21)

**Le programme JEREMIE** (*Joint European Resources for Micro to Medium Enterprises*), lancé par la Commission Européenne pour renforcer la structure financière des entreprises, va être mis en place en Auvergne. Le Conseil régional a décidé d'intervenir pour le renforcer. Doté de 25,2 millions d'euros dans notre région pour la période 2007-2014 (axe 6 du Programme Opérationnel F.E.D.E.R.), le programme JEREMIE est ainsi financé à hauteur de 18 millions d'euros par l'Union Européenne et à hauteur de 7,2 millions d'euros par la Région Auvergne. (page 31)

L'objectif de JEREMIE est de renforcer -ou de créer si nécessaire- les différents outils consolidant le « haut de bilan » des PME/PMI : fonds de capital-risque, fonds de

capital développement, fonds de garantie, associations de prêt d'honneur en particulier. En accord avec la stratégie de Lisbonne, une priorité sera accordée au financement des entreprises innovantes. Le gestionnaire de ce programme est, en Auvergne, le groupement conjoint formé par la société de capital investissement SOFIMAC Partners et la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Auvergne.

En outre, le rapport d'analyse du Professeur Jean-Marin SERRE, ainsi que les réunions de veille et d'information préalables, ont mis en évidence une diversification insuffisante de l'économie régionale. Ce point est l'un des axes essentiels du S.R.D.E. qui vise, tout en soutenant nos secteurs classiques, à **faire émerger de nouvelles filières à fort potentiel**. Ceci concerne en particulier la nutrition-santé, les sciences de la vie, l'environnement, les T.I.C. ou les services. Le Conseil régional d'Auvergne, en liaison avec l'Agence Régionale de Développement Economique, mènera une politique volontariste en ce sens.

## "agir de façon concertée et coordonnée"

Dans les circonstances actuelles, il est essentiel d'agir de façon coordonnée. Ce pilotage collectif est plébiscité par l'ensemble des partenaires du Conseil régional.

Dans ce cadre, **5 mesures sont proposées** :

- ▶ **la pérennisation de la cellule de veille sur la crise économique**, selon le format adopté les 3 et 10 février derniers, et reposant sur un tableau de bord alimenté par l'I.N.S.E.E., la Banque de France et la Région Auvergne
- ▶ **la participation de la Région au Comité de Financement mis en place par la Caisse des Dépôts et Consignations et OSEO** pour examiner avec eux les dossiers de financement des entreprises particulièrement stratégiques ou complexes. La Trésorerie Générale et la Banque de France participent également à ce Comité opérationnel
- ▶ **la participation de la Région à la réunion hebdomadaire organisée par le Préfet de région** pour suivre au plus près la situation des entreprises et des principaux indicateurs
- ▶ **la mise en place, pendant le printemps, de COTEF (Comités territoriaux emploi-formation) dédiés à la crise économique, en priorité dans les bassins les plus touchés tels que Montluçon, Yssingeaux, Thiers, Vichy...** Ceci permettra notamment de faciliter le montage d'opérations de formations collectives spécifiques
- ▶ **la négociation et la signature d'une convention-cadre entre les principaux financeurs de la formation (Région, Etat, Pôle emploi et partenaires sociaux)**, de manière à coordonner les interventions en réponse à la crise. Cette coordination est d'autant plus nécessaire que l'Accord National Interprofessionnel de janvier 2009 prévoit la création d'un Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels, géré par les partenaires sociaux, qui pourra financer des formations de demandeurs d'emploi. Des réunions mensuelles seront organisées au niveau technique entre ces partenaires, pour préparer les décisions sur les dossiers concernés.